

La République du Centre, 28 janvier 2013

CUMUL DES MANDATS ■ Une majorité de socialistes rejetterait le texte

Bras de fer avec le Sénat

Les sénateurs, socialistes en tête, en particulier leur patron, François Rebsamen, alignent leurs couteaux pour s'attaquer au futur projet de loi sur le non-cumul des mandats.

Le non-cumul des mandats est une promesse de campagne du président François Hollande et il entend le tenir. Et pourtant, jeudi, le sénateur-maire de Dijon s'en est de nouveau pris à « la démagogie » et au « populisme » des partisans du non-cumul d'un mandat de parlementaire et d'exécutif local. « Il est facile de se faire applaudir sur des treteaux en pourfendant le cumul au prétexte du renouvellement de la vie politique », dit-il.

80 PS sur 128 ?

« Il est aussi permis quand on est sénateur socialiste de défendre la position de François Hollande », a rétorqué le président PS de la commission des lois, Jean-Pierre Sueur. « C'est un engagement emblématique, si on canne là-dessus on renonce à moderniser la vie politique », a-t-il dit. Cet échange acerbe illustre les déchirements au sein du groupe PS.

Alain Vidalies, le ministre des Relations avec le parlement, a précisé, jeudi, le calendrier : examen le 27 février en Conseil des ministres et adoption définitive par le Parlement « avant le 15 septembre ».



FRANÇOIS REBSAMEN. Patron des sénateurs socialistes mais aussi chef de file du non au projet de loi. photo AP

François Rebsamen qui assure qu'environ 80 sénateurs PS sur 128 lui sont acquis, affirme que le cumul est consubstantiel à la spécificité du Sénat, représentant des collectivités locales.

François Hollande a pourtant tranché le 16 janvier, annonçant que le texte concernerait « l'ensemble des parlementaires », députés et sénateurs. L'élu bourguignon

noncé qu'ils choisiraient leur mandat local. Le chef de l'Etat, le 16 janvier dernier, s'est borné à parler d'une application « pendant le quinquennat ».

Ce qui est certain, c'est que le Sénat repoussera le texte. Outre une majorité du groupe PS, le RDSE en fait un casus belli tandis que l'UMP et les centristes sont également contre.

Le président du RDSE (à majorité radicaux de gauche), Jacques Mézard met en avant également l'insécurité juridique du texte.

« Un vote conforme du Sénat est obligatoire pour les textes qui concernent le Sénat », affirme-t-il.

Soutien à gauche

Le RDSE et les partisans PS du cumul annoncent un futur amendement proposant le maintien du cumul d'un mandat national et d'un mandat exécutif local. Mais l'UMP, hostile à un régime spécifique des sénateurs, ne les suivra pas.

« Nous sommes pour le statu quo actuel et favorables à deux mandats, un national et un local, fut-il exécutif », a indiqué Jean-Claude Caudin, patron des sénateurs UMP.

Les sénateurs communistes et écologistes souhaitent pour leur part la fin du cumul. EELV présentera toutefois un amendement exemptant les communes de moins de 3.500 habitants, a dit le président du groupe Jean-Vincent Placé. ■